



Pourquoi vendre vos bois feuillus en gré à gré aux scieries wallonnes ?

François Sougnez
Responsable Communication
Office économique wallon du Bois

La forêt en Wallonie, ce sont 33 % du territoire, 7.900 entreprises et 18.400 emplois directs, le plus souvent en zones rurales. Une véritable richesse économique que les communautés et entreprises locales n'exploitent pourtant pas toujours pleinement. Mais des solutions existent...

DES SCIEURS EN MANQUE DE BOIS

Depuis plusieurs années, le constat est sans appel : nos scieries wallonnes de bois feuillus manquent de bois. Pour expliquer ces difficultés à accéder à une matière première pourtant disponible en quantité dans nos forêts, beaucoup pointent les exportations de grumes vers des pays lointains, essentiellement asiatiques. Nos entreprises locales n'arrivent plus à rivaliser avec les prix pratiqués à l'exportation.

PRODUCTION ET EMPLOIS EN BAISSÉ

Sans surprise, la production de sciages feuillus affiche donc une nette baisse en

Wallonie. Celle-ci est passée de 40.000 m³ en 2010 à 25.000 m³ en 2014 (principalement du chêne et du hêtre). Conséquence directe, bon nombre d'emplois et d'entreprises disparaissent brutalement, ce qui renforce la fuite d'une matière première sans aucune valeur ajoutée sur notre territoire.

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON

Face à ce constat et animé du souci de soutenir un secteur en proie à de graves difficultés, le Gouvernement wallon a adopté en mai 2014 un arrêté relevant le plafond des ventes de gré à gré de bois feuillus dans les forêts publiques de 2.500 à 35.000 euros tout en encourageant une

valorisation locale du bois. Objectif de cette mesure : permettre aux scieries de bois feuillus wallonnes de garder la tête hors de l'eau.

LES VENTES EN GRÉ À GRÉ

Strictement encadrées par l'arrêté, ces ventes en gré à gré ne visent pas à se substituer aux adjudications publiques mais simplement à fournir aux scieries un ballon d'oxygène nécessaire. Ainsi, le volume total mis en vente sous cette forme à l'échelle de la Wallonie est plafonné à 15 % du volume ordinaire, hors bois de chauffage, mis en vente l'année précédente et est, pour chaque scierie, limité au tiers de son approvisionnement moyen annuel sur les cinq dernières an-

nées. Enfin, les achats peuvent également se faire par des exploitants forestiers mandatés officiellement par les scieries de bois feuillus.

DES PRIX COMPÉTITIFS

Pour amorcer ce mécanisme, les premiers lots ont été mis en vente au départ des forêts domaniales. C'est ainsi que, depuis fin 2014, quelque 3.000 m³ ont trouvé acquéreur à des prix correspondant aux estimations. Le besoin aigu en bois feuillus, principalement en chêne, des quelques scieries subsistantes couplé à un marché actuellement porteur pour cette essence conduit à des prix suffisamment compétitifs pour rassurer les finances communales. Précisons aussi que les marchés sont moins porteurs pour le hêtre, actuellement en manque de débouchés et pour lequel des travaux sont en cours afin de l'orienter vers de nouveaux usages et de nouveaux marchés.

LE RÔLE DES VILLES ET COMMUNES

Les forêts domaniales ne pouvant à elles seules assurer un approvisionnement suffisant, l'implication des villes et communes, qui possèdent plus de 70 % des forêts publiques, est absolument indis-

pensable pour atteindre l'objectif visé et conserver une activité et une main-d'œuvre locales. Les marchés asiatiques, qui absorbent actuellement la majorité de nos grumes, sont particulièrement volatils. Si ces acheteurs se détournent des bois belges après avoir provoqué la disparition des scieries, l'avenir des feuillus wallons deviendra plus qu'incertain, avec d'inévitables conséquences sur la trésorerie de leurs propriétaires, qui se retrouveront doublement perdants.

DES FEUILLUS DISPONIBLES EN SUFFISANCE

Enfin, il convient de préciser que l'avenir de la ressource n'est certainement pas menacé par cette mesure. En effet, les chiffres de l'Inventaire permanent des ressources forestières wallonnes indiquent des prélèvements d'essences feuillues (surtout en chêne) bien inférieurs à l'accroissement. Entre 2001 et 2012, ce taux de prélèvement était de 69,2 %.

Le bois :
une richesse
économique
que les
entreprises
locales
n'exploitent
pas
pleinement





INTERVIEW

Rencontre avec Anne Bughin, Bourgmestre de Wellin

Le 30 septembre dernier, la Commune de Wellin organisait sa deuxième vente en gré à gré. Au menu : 115 m³ de chêne. Trois soumissions avaient été reçues. Comment avez-vous entendu parler des ventes en gré à gré ?

L'Office économique wallon du bois et le DNF ont informé les autorités communales de la possibilité de recourir à ce mode d'adjudication pour les lots de bois feuillus d'une valeur maximale de 35.000 euros. L'administration communale s'est directement montrée sensible à cette démarche et a décidé de tenter le coup.

Quelles ont été vos motivations pour y participer ?

Notre commune souhaite encourager l'économie locale et enrayer le phénomène de disparition des scieries et de leur savoir-faire. Les ventes en gré à gré permettent de conserver les emplois, les entreprises et la valeur ajoutée sur notre territoire. Elles contribuent donc au maintien du tissu social et encouragent une filière importante dans l'économie wallonne.

Voyez-vous des freins éventuels à cette participation ?

Toute nouvelle initiative s'accompagne inévitablement d'une part d'incertitude. Mais force est de constater que la formule fonctionne, à la satisfaction de chacune des parties. Aucune contrainte ne vient s'ajouter à la charge normale de travail de l'administration communale.

Et qu'en est-il de l'impact sur les finances communales ?

En fin de compte, nous ne constatons pas de décote par rapport aux prix pratiqués en ventes publiques. Les recettes correspondent à nos attentes et, lors des deux ventes, les soumissions étaient en concor-

dance avec les estimations effectuées par le DNF. L'impact est plutôt positif.

Jamais deux sans trois donc ?

Effectivement, nous devrions répéter l'expérience au printemps prochain.



LA FILIÈRE BOIS WALLONNE

Ce qu'il est convenu d'appeler « filière bois » désigne l'ensemble des activités, des entreprises, organismes et personnes liés, directement ou non, à la forêt ou au bois. Du pépiniériste au négociant, de l'importateur de bois à l'installateur de cuisine, en passant par les producteurs de pâte à papier, les fabricants de machines, outils ou de lasures... avec le bois-énergie comme ultime étape.

En Wallonie, la forêt occupe aujourd'hui 33 % du territoire, 7.900 entreprises prennent en charge sa gestion et surtout la valorisation des produits forestiers. 18.400 emplois directs sont générés par cette activité.

Economie verte, développement durable, circuits courts, etc. : la filière bois est un secteur-clé pour la Wallonie.

Tous les chiffres de la filière bois wallonne sont disponibles dans l'ouvrage de référence PanoraBois 2015, à télécharger sur le site Internet de l'Office économique wallon du bois.

DONNÉES CLÉS

Forêt wallonne

Superficie totale : 554 600 ha
→ 33 % du territoire wallon

Forêt productive : 479 900 ha
→ 87 % de la forêt wallonne

Forêt publique : 268 300 ha
→ 48 % de la forêt wallonne

Forêt privée : 286 300 ha
→ 52 % de la forêt wallonne

Filière bois wallonne

7 897 entreprises
→ 4 493 personnes physiques
→ 3 404 personnes morales

18 383 emplois directs
→ 12 615 salariés
→ 5 768 indépendants

Construction bois en Wallonie

Part de logements résidentiels neufs : 8 %

Part de rénovations, extensions et surélévations en bois : 3 %

« BOIS LOCAL – NOTRE SAVOIR-FAIRE »

Soucieuse de mettre en avant ses ressources et son savoir-faire, la filière bois wallonne a lancé la marque collective « Bois local » en marge de la dernière Foire agricole de Libramont. Cette initiative privée offre la garantie de produits réalisés en Wallonie, à base de bois provenant de forêts situées à proximité de leur endroit de transformation.

La création de cette marque permet ainsi de répondre à la demande des consommateurs qui, séduits par une consommation locale et responsable, souhaitent être mieux informés sur les produits qu'ils achètent et de renforcer la compétitivité des entreprises en mettant en valeur les ressources et le savoir-faire locaux.

Tous les produits fabriqués à base de ressources locales peuvent porter la marque, qu'il s'agisse de produits simples comme des sciages, panneaux MDF et OSB, bardages, planchers, piquets, bûches, pellets, etc. ou composés comme des meubles, châssis, portes, éléments de construction, caisses et emballages, etc.

Bien entendu, il s'agit également à travers cette initiative de contrer le phénomène croissant d'exportation d'une matière première non transformée en Wallonie et dont on perd toute la valeur ajoutée. Elle vient s'ajouter à d'autres initiatives déjà prises en vue de soutenir le secteur des bois feuillus, dont la mise en place de ventes en gré à gré ou la recherche de nouveaux débouchés à haute valeur ajoutée.

CITATIONS

Emmanuel Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois : « Les ventes en gré à gré permettent aux scieurs wallons d'accéder à une matière première dont les prive l'exportation de grumes non transformées qui ne génère aucune valeur ajoutée sur le territoire ».

Eugène Bays, Responsable stratégie et prospective de l'Office économique wallon du bois : « L'initiative est le fruit d'une collaboration entre le Département Nature et Forêt (DNF) et les différentes Fédérations professionnelles de la filière bois réunis au sein du groupe de travail 'Approvisionnement' créé et animé par l'Office économique wallon du bois ».

Anne Bughin, Bourgmestre de Wellin : « Les ventes en gré à gré permettent de conserver les emplois, les entreprises et la valeur ajoutée sur notre territoire. »